

En défense du métier et du statut : CESSER TOUTE PARTICIPATION au GRENELLE DES PROFESSEURS

Alors que la rentrée se caractérise par l'explosion des effectifs par classe, le manque criant de personnel enseignant et non enseignant, de locaux et de moyens (pour le lavage des mains, le nettoyage des salles...), etc., Macron et Blanquer annoncent la poursuite des "réformes" : après les "réformes pédagogiques", la "transformation des ressources humaines de l'Éducation nationale". Dès septembre, l'offensive est engagée contre le métier et le statut des enseignants et personnels de l'Enseignement public. Le chantier prioritaire de la seconde partie du quinquennat, c'est, dit Blanquer, l'évolution des "ressources humaines", la "GRH de proximité", la "personnalisation des parcours"...

Une GRH de proximité pour détruire le métier et le statut

Pour les élèves, c'est la marche à l'individualisation des droits, que Macron nomme "l'égalité des chances". Blanquer traduit : "que chacun aille vers son excellence, l'excellence de chacun étant différente de celle du voisin". Dans "l'école de la confiance" de Blanquer, tous les élèves n'ont donc pas besoin d'acquiescer les mêmes savoirs. C'est la négation de l'égalité au droit à l'enseignement pour tous. Classes surchargées, enseignement "hybride", 2S2C, séquences numériques... Peu importe puisque chaque élève doit construire SON parcours... Avec à la clé l'explosion des inégalités, la liquidation de toute valeur nationale des diplômés.

Pour les enseignants et personnels, Macron et Blanquer annoncent "lutter contre l'immobilisme", soit bouleverser le métier, détruire les garanties statutaires. L'objectif est clair : mettre en place la "société sans statut" annoncée par Macron.

La "revalorisation du métier" présentée par Blanquer comme "une réforme très importante" induit un "changement systémique" du métier. C'est ce qu'annonçait Macron le 3/10/19 à Rodez, puis E. Philippe le 11/12/19 : "transformer en profondeur le métier d'enseignant", dans le cadre de la réforme des retraites.

Dès février 2020 divers scénarios avaient été soumis aux organisations syndicales. Le 15 septembre, le ministre leur a remis un agenda social² qui prévoit "des discussions très approfondies" avec des groupes de travail sur quatre thèmes : "plus de reconnaissance", "plus d'ouverture", "plus de coopération", "renovation du dialogue social dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique" (LTFP)³. "Esprit d'équipe", "ouverture", "modernisation", "missions des personnels", "métier", "parcours professionnels", autant de mots pour définir le nouveau métier que Macron veut imposer.

Un agenda social pour mettre en œuvre ces attaques

L'aspect "financier" de la revalorisation est très faible (400 millions d'euros dans le budget 2021) et à géométrie variable. Appuyé sur le maintien du blocage du point d'indice, lequel unifie les personnels, Blanquer veut négocier des primes ou indemnités diverses, distribuées au "mérite", tout en maintenant la masse salariale au plus bas. Et il entend monnayer la destruction du code des pensions par un coup de pouce aux premiers échelons...

Et surtout, de nouvelles attaques sont annoncées : mise en place de l'enseignement "hybride" (organisé sous la coupe du chef d'établissement, induisant à terme une annualisation des services), formations obligatoires pendant les vacances, finalisation de la "réforme" du recrutement (casse des concours et extension du recrutement sur contrat), nouvelles charges de travail et dénaturation du métier... "Une culture de l'accompagnement" doit permettre de renforcer la "mobilité" choisie ou contrainte (vers d'autres postes, d'autres employeurs, d'autres métiers...) et de développer le recrutement sur contrat⁴.



¹ <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/08/31082020Article637344555243308598.aspx>

² Agenda à consulter sur le Blog Émancipation : <http://69emancipation.blogspot.com/2020/10/grenelle-des-professeurs-agenda-social.html>

³ Principales mesures de la LTFP : externalisation de pans entiers de services publics, maintien du gel du point d'indice, salaire au mérite, mise en cause du concours et de la qualification acquise, suppression des CAPA, recours accru sous contrat, plans de départs "volontaires"...

⁴ <http://www.ac-lyon.fr/cid87604/l-academie-recrute.html#enseignants> ; <https://www.ac-amiens.fr/381-recherche-de-candidats-pour-postes-vacants-ou-suppléances.html> et sur le recrutement : « Derrière la réforme des concours de recrutement, une volonté de reprise en main du corps professoral »

Avec l'autonomie accrue, le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissements, et le développement annoncé d'une "culture de l'encadrement" et des "pratiques managériales" la "gestion de proximité" des personnels s'accompagnera d'importantes attaques contre les garanties statutaires (soumission aux règles pédagogiques officielles, enseignement hybride, contrôles hiérarchiques, nouvelles charges de travail et au-delà libre recrutement, par le chef d'établissement, sur poste à profil ...). Avec la volonté d'étendre les 2S2C sur le temps scolaire, combien d'heures de sciences, de sport, d'art plastique, musique... seront ainsi économisées et détournées au profit d'intervenants extérieurs de tous poils ?

Qui peut croire que ces discussions puissent aboutir à la moindre satisfaction des revendications ?

Des états généraux du numérique pour imposer l'enseignement hybride

La gestion calamiteuse de l'épidémie de Covid-19 par le gouvernement et la dégradation du système de santé, le confinement et la fermeture des écoles se sont accompagnés du refus la création massive de postes de personnel enseignant. Et aujourd'hui alors que les effectifs par classe explosent, Blanquer voit dans cette situation une "opportunité" pour développer l'enseignement "hybride". Cette alternance entre le "présentiel" et le "distanciel" va permettre d'importantes économies, de postes, de locaux ("*possibilité de s'affranchir des contraintes de temps et de lieux*"), d'imposer le "*changement systémique*" du métier, de disloquer les garanties statutaires, de soumettre plus encore les personnels aux pouvoirs locaux tout en externalisant des pans entiers d'enseignement aux entreprises privées de l'EdTech. **Ainsi, dès 2021, 1800 suppressions d'emplois dans le second degré public sont annoncées au budget (7490 emplois supprimés depuis 2018 alors que les effectifs auront augmenté de près de 68 000 élèves) !**

D'ores et déjà le ministre annonce un fonds de 27,3 millions d'euros pour équiper en tablettes 15.000 élèves en situation de "*fracture numérique*" dans l'Aisne et le Val d'Oise. Les classes de 1000 "jeunes enseignants" seront équipées d'un "*kit d'enseignement hybride*". Le ministre espère-t-il "formater" plus facilement les néo titulaires qui devraient rester durant trois ans sous la pression d'un "continuum de formation"⁵ ?

Il entend prendre appui sur les états généraux du numérique (dans chaque académie, puis à Poitiers les 4 et 5 novembre) pour avancer dans "*la deuxième étape des réformes*" du quinquennat Macron.

La question n'est pas de refuser, par principe, les outils numériques, mais de combattre l'actuel processus de destruction de l'Enseignement Public. Cela nécessite que les syndicats appellent clairement au boycott des états généraux du numérique de Blanquer (à l'échelle académique et nationale).

Pour les revendications, sortir du Grenelle des professeurs

Alors que cela fait des années que les services hospitaliers sont saturés, Macron poursuit l'asphyxie des hôpitaux publics. Le Ségur de la santé ouvre la voie à une remise en cause du statut de personnels (création d'un statut de sous-médecin). Les fermetures de lits se poursuivent et les démissions de médecins, d'infirmières se multiplient du fait des conditions de travail inadmissibles auxquelles ils sont soumis.

Le gouvernement annonce de nouvelles mesures restrictives des libertés individuelles et collectives (limitations du droit de réunion, de manifestation, d'aller et de venir) et prévoit de les pérenniser en janvier.⁶

Et dans l'Enseignement public, plutôt que de procéder au recrutement nécessaire des personnels statutaire, d'augmenter tous les salaires, le gouvernement engage un processus de destruction du métier, du statut, et de précarisation généralisée des personnels. On s'achemine vers une école publique au rabais, où les parents qui en veulent plus doivent s'orienter vers le privé ou vers des ressources numériques payantes, ou demander aux collectivités d'assurer ce qui manque...

À l'évidence, une véritable revalorisation commencerait par le dégel immédiat et pérenne du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu. L'augmentation du point d'indice concerne tous les collègues, tous les fonctionnaires : c'est la seule mesure qui n'appelle aucune contrepartie.

Sous couvert de "revalorisation du métier", le Grenelle des professeurs est un danger mortel pour le métier et le statut.

Les plans de Macron et Blanquer visent un changement de paradigme (en finir avec le droit à un enseignement de qualité pour toute la jeunesse, avec l'égalité en droit ; en finir avec les garanties du statut de fonctionnaire).

Combattre ces plans avec toute l'énergie nécessaire implique de commencer par rompre les "concertations" engagées par Blanquer.

Sur ces bases l'unité doit se réaliser afin de construire la mobilisation pour imposer le retrait de ces plans. Ce serait alors un point d'appui pour combattre pour les revendications : déblocage du point d'indice, augmentation des salaires, rattrapage du pouvoir d'achat perdu, création de tous les postes statutaires nécessaires à la diminution des effectifs par classe...

⁵ Cf. la note 4 : La tribune de membres du jury de CAPES

⁶ https://www.dalloz-actualite.fr/node/covid-mesures-restrictives-de-liberte-resistent-elles-au-test-de-proportionnalite#_X225Ju06-M8